

# Les aides PAC 2015

## CE QUI EST SOLDÉ

- Aides animales couplées (aide ovine et caprine, ABA et ABL, aide au veau sous la mère).
- Aides découpées (DPB, paiement vert, paiement redistributif, paiement JA).
  - Aides couplées végétales (montants ci-dessous) :
    - soja : 100 €/ha plafonnés à 12,5 ha
    - semences de graminées : 150 €/ha plafonnés à 2,9 ha
    - chanvre : 161,5 € non plafonnés

- blé dur : 41,5 € non plafonnés
- légumineuses fourragères : 250 €/ha non plafonnés
- protéagineux : 187 €/ha non plafonnés
- semences de légumineuses fourragères : 200 €/ha non plafonnés.

## A VENIR

ICHN (fin octobre), assurance récolte (fin novembre), aides bio et MAEC (décembre 2016 à fin mars 2017).

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE VERSEMENT DES AIDES PAC 2016

Fin de la déclaration PAC	Le 15 juin 2016
Avance de trésorerie à 90 % pour une demande d'ATR effectuée avant le 20 septembre ( <i>pour couvrir DPB + paiement vert + paiement redistributif + paiement JA ; ABA + ABL ; ICHN</i> )	Le 16 octobre 2016 <b>(au lieu d'une avance PAC de 50 % dans le calendrier habituel)</b>
Avance de trésorerie à 90 % pour une demande d'ATR effectuée après le 20 septembre ( <i>pour couvrir DPB + paiement vert + paiement redistributif + paiement JA ; ABA + ABL ; ICHN</i> )	<b>Paiement au fil de l'eau</b> (délais moyen de 4 semaines après la demande d'ATR)
Réalisation des contrôles sur place	<b>à compter d'octobre et jusqu'à fin décembre 2016</b>
Paiement du solde des aides découpées ( <i>DPB + paiement vert + paiement redistributif + paiement JA</i> )	Début du printemps 2017
Paiement du solde de l'ICHN	Début du printemps 2017
<b>Paiement du solde ABA/ABL</b>	<b>Février - mars 2017</b>
<b>Paiement AO/AC</b>	<b>Avance 70% en novembre et solde en décembre 2016</b>